

AVIS

DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

SUR

LE PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°2

– BUDGET 2016 DE LA RÉGION RÉUNION –

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

(ont pris part au vote : Michèle ANDRÉ, Hugues ATCHY, Maximin BANON, Jasmine BÉTON-MATAUT, Marcel BOLON, Nicolas CARMI, Florence CAZAL, Patrick CORRÉ, Philippe DOKI-THONON, Jean-René ÉNILORAC, Thierry FAYET, Catherine FRÉCAUT (représentée par Philippe DOKI-THONON), Jean-François FROMENS, Chantal GRÉGOIRE, Louise HOARAU, Théodore HOARAU, Yvès-Claude HOARAU, Ivan HOAREAU, Marie-Claire HOAREAU, Paul JUNOT (représenté par Florence CAZAL), Gilles LAJOIE, Abdoullah LALA (représenté par Christine NICOL), Amaury de LAVIGNE, Sylvie LE MAIRE, Georges-Marie LÉPINAY (représenté par Corine RAMOUNE), Céline LUCILLY, Éric MARGUERITE, Bruno MILLOT, Jean-Yves MINATCHY (représenté par Marcel BOLON), Jean-Raymond MONDON, Thierry MOULAN, Chryslène MOUTIAMA, Gérard MOUTIEN, Théophile NARAYANIN (représenté par Jean-Raymond MONDON), Stéphane NICAISE, Christine NICOL, Michel OBERLÉ, Pierrick OLLIVIER (représenté par Ivan HOAREAU), Pierre PAUSÉ, Christian PICARD, Corine RAMOUNE, Alex SAVRIAMA, Joël SORRES)

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 8 NOVEMBRE 2016

Le CESER prend acte du projet de Décision Modificative n°2 au Budget principal pour l'exercice 2016 de la Région Réunion.

Il note que ce projet, au regard des montants considérés, n'affecte pas les grands équilibres du Budget primitif voté par l'Assemblée régionale en avril dernier.

Il en souligne ci-après les principaux éléments.

En mouvements réels, il est proposé, l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant total de 54,855 M€, l'inscription de nouveaux crédits de paiement à hauteur de 20 M€ ainsi qu'un réajustement de recettes pour un montant identique.

En section d'investissement :

- Les Autorisations de Programme (AP) pour un montant de 38,826 M€ affecté sur :
 - le Plan Régional de Relance (PRR) des communes – culture,
 - divers travaux de la SPL RMR¹ Stella,
 - la participation au capital de la SPL écocité réunionnaise,
 - l'augmentation de capital de la SEMATRA².
- Les Crédits de paiement (CP) correspondants relèvent uniquement de virements internes à la section.

En section de fonctionnement :

- Les Autorisations d'Engagement (AE) à hauteur de 16,059 M€, sont principalement consacrées aux interventions suivantes :
 - dispositif de continuité territoriale,
 - dispositif emplois verts,
 - aides à la mobilité professionnelle,
 - promotion touristique – actions de l'IRT³,
 - rémunération des stagiaires de la formation professionnelle,
 - bourses de la réussite étudiante.
- Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à un montant de 20 M€. Un réajustement des recettes est opéré en conséquence (dont la mobilisation d'une réserve d'emprunt à hauteur de 19,85 M€).

1 SPL RMR : Société Publique Locale Réunion des Musées Régionaux.

2 SEMATRA : Société d'Économie Mixte de TRANsports Aériens.

3 IRT : Île de la Réunion Tourisme.

Après la présentation par la DAF⁴ aux membres de la Commission « Affaires générales, Financières et des Relations internationales », ainsi qu'aux Vice-présidents délégués, Présidents, Vice-présidents et Rapporteurs des autres Commissions, le CESER a sollicité les services du Conseil régional afin d'obtenir des informations complémentaires concernant les opérations nouvelles et la finalité des crédits affectés.

Les réponses transmises par les services de la Région (note ci-annexée) ont été communiquées à l'ensemble des membres.

Par ailleurs, le CESER estime nécessaire, s'agissant de l'inscription des crédits nouveaux affectés au chapitre 930 au titre des indemnités des membres du CESER pour un montant de 0,250 M€, d'apporter les précisions ci-après.

Lors de l'élaboration du projet de Budget primitif pour l'exercice 2016, le CESER, à l'instar de l'ensemble des services de la Région, a été invité à exprimer ses besoins prévisionnels, en vue de l'inscription des crédits correspondants. Le montant communiqué aux services financiers a été calculé sur la base des dépenses réalisées durant l'exercice N-1, à savoir 0,690 M€. Or, au cours de l'année 2015 et début 2016, des membres ont, soit démissionné, soit été démis du fait d'un fort taux d'absentéisme. Les indemnités étant modulées au regard de l'exercice effectif de la fonction, la masse des indemnités mandatées sur la période considérée, s'en trouvait donc réduite substantiellement.

De nouveaux membres ayant été, depuis, désignés par arrêtés du Préfet, le taux d'assiduité s'est en conséquence normalisé.

Mi 2016, après avoir procédé à l'examen de l'exécution de ses dépenses, le CESER a dû reconsidérer ses besoins et a ainsi sollicité un ajustement des crédits qui lui sont alloués, par le Conseil régional, conformément à l'article L.4134-7 et aux articles R.4134-24 à R.4134-27 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, le montant annuel des indemnités au regard des textes doit s'élever à 0,970 M€.

Il est rappelé que les indemnités de fonction des membres du CESER sont des dépenses prévues par la loi en application de l'article L.4134-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'il s'agit en conséquence d'une dépense obligatoire, telle que visée à l'article L.1612-15 du même code.

Ce projet de Décision Modificative présenté s'équilibre en recettes et en dépenses pour une prévision budgétaire totale de 1 428,02 M€ pour l'exercice 2016.

4 DAF : Direction des Affaires Financières.

ANNEXES

Annexe 1 : Note de la Direction générale des services du 21 octobre 20165

Annexe 2 : Déclaration de Monsieur Théophile NARAYANIN.....7



Réponses aux observations du CESER sur la Décision Modificative N°2 du Budget Primitif 2016

Section d'Investissement

Travaux Stella (248 000 €)

Ce montant correspond à divers travaux d'aménagement et d'amélioration du musée qui se sont révélés nécessaires après une année de fonctionnement du site à la demande de l'exploitant.

Les principales opérations sont :

- l'amélioration de la signalétique du musée et des jardins,
- l'aménagement des loges d'artistes de l'Auditorium du musée,
- l'installation de douches pour le personnel du musée,
- la mise en sécurité des personnes avec pose d'un éclairage sur le cheminement piéton et les abords du musée.

Ces travaux seront pilotés en maîtrise d'ouvrage Région en tant que propriétaire.

Augmentation du capital de la SEMATRA (38 000 000 €)

Cette augmentation de capital fait partie du plan d'accompagnement de la compagnie Air Austral sur trois volets :

- un redimensionnement de la flotte avec l'achat de quatre avions Boeing 787 Dreamliner et 777,
- l'ouverture de nouvelles liaisons aériennes,
- la création d'une filiale low cost à partir de Pierrefonds.

Section de Fonctionnement

Continuité territoriale (4 000 000 €)

Cette inscription budgétaire répond aux besoins découlant de l'ouverture au dernier trimestre 2016 de l'aide à la continuité territoriale dans le sens Métropole - Réunion et des critères d'éligibilité correspondants.

Le budget total en autorisation d'engagement sera de 42 000 000 € après intégration de la DM2.

Subventions aux associations culturelles (150 000 € : inversion du montant avec la ligne suivante)

Il s'agit d'une enveloppe complémentaire pour faire face aux demandes de subventions dans les différents secteurs culturels.

Diverses manifestations culturelles (350 000 €)

Il s'agit d'une enveloppe complémentaire pour le festival Liberté Métisse.

L'édition 2016 sera exceptionnelle avec l'invitation et la participation de délégations étrangères dans le cadre de la coopération régionale : délégation chinoise, sudafricaine, présence des pays membres des Iles Vanille.

Actions nouvelles partenariales des musées (400 000€)

Cette inscription budgétaire correspond à la mise en oeuvre et au portage d'une nouvelle manifestation régionale en 2017 : la réalisation d'une Exposition de la Baleine à bosse qui s'inscrit dans le cadre du Congrès international de la baleine à bosse qui se déroulera à La Réunion en juillet 2017.

Il a été décidé que ce projet sera piloté et porté par l'association CEDTM (centre d'études et de découvertes des tortues marines, ex gestionnaire de Kélonia avant la SPL RMR) compte tenu de la forte dimension scientifique et de coopération régionale du projet.

Ce projet devrait bénéficier d'un financement du FEDER (INTERREG) et du FED (volet biodiversité).

L'exposition sera présentée à Stella d'où le partenariat avec RMR (Stella et Kélonia).

IRT (2 000 000 €)

La Région a demandé à l'IRT de décliner une stratégie de promotion touristique à destination de nouveaux publics cibles (Chine, Inde ...) qui s'est concréisée par des actions nouvelles proposées en cours d'année par le conseil d'administration de l'IRT.

Trajectoire d'équilibre

Une consultation a été lancée à mi-année. Le bureau d'études n'a pas encore été retenu. Dès lors que le marché lui sera notifié, les travaux d'actualisation de la trajectoire d'équilibre débuteront. Dans l'attente, les services ont commencé à estimer les besoins pluriannuels tant en fonctionnement et en investissement relatifs à la mise en oeuvre du projet de mandature qui constituera après analyse et validation la programmation pluriannuelle d'investissement et de fonctionnement.

Déclaration de Monsieur Théophile NARAYANIN

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de l'Assemblée Plénière du CESER du mardi 08 novembre 2016, je souhaite apporter des précisions quant à mon intervention et ma contribution sur les sujets abordés.

Sur les prix du billet d'avion, M. FOURNEL actionnaire à 99% par sa société écran (dixit CRC) de la SEMATRA peut peser pour améliorer le sort de 95% de la population sur le prix des tickets au niveau régional. Air Austral obéit aux règles de son bailleur de fond et non le contraire. Un vol Réunion- Mayotte de 2000 Km coûte 680 € alors qu'un vol Réunion-Paris distant de 10.000 Km coûte 654 € par le biais du Dreamliner, dernière acquisition d'Air Austral sur fond public.

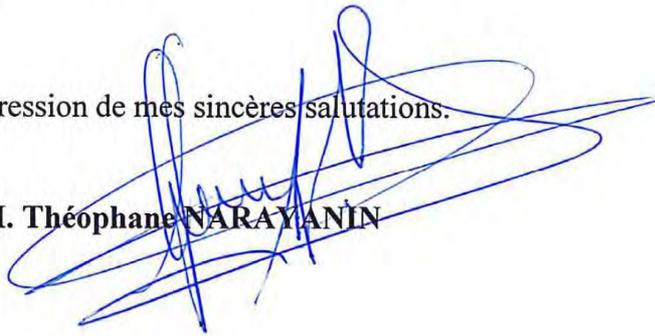
Concernant les destinations nationales, désormais pourront se concurrencer Air France, XL Airways, Corsair, Air Austral et bientôt French Blue.

Au besoin Air Austral s'arrête et cela ne pose aucune difficulté étant à ce jour en situation de monopole sur les destinations régionales, le problème reste entier car les prix sont exorbitants.

La coopération relevant de l'autorité régionale, frise le sabotage ; Comment coopérer avec des prix aussi élevés. Aujourd'hui prôné en vertu de la mise en place d'une compagnie maritime régionale relève de l'utopie. Le nombre de container représente l'équivalent d'un bateau par an, Inter-iles. Le maritime est à proscrire malgré les difficultés du transport de fret.

L'opportunité d'une compagnie régionale low-cost atténuerait les difficultés du certificat transport aérien (CTA). Une mutualisation des moyens avec les pays de la zone concernés en fixant une véritable coopération à des coûts acceptables surtout pour les pays voisins à monnaie et revenu plus modeste. Vouloir créer une compagnie Low-Cost local sans la coopération capitalistique des pays susceptibles de nous recevoir est vouée à l'échec. Pire encore, générer des distorsions au niveau relationnel.

Vous priant de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.


M. Théophile NARAYANIN